



ADMISSIBILITÉ + LISTES DES JOUEURS PAR ÉQUIPE

ADMISSIBILITÉ À LA PARTICIPATION DES CHAMPIONNATS NATIONAUX

Les règles d'admissibilité de Dodgeball Canada en matière d'admissibilité pour les championnats nationaux sont décrites ci-dessous.

Conditions d'admissibilité pour qu'un athlète puisse participer aux Championnats canadiens :

1. Les athlètes doivent être membres en règle de Dodgeball Canada par l'entremise de leur organisme provincial de sport respectif.
2. Un athlète ne peut participer au tournoi de qualification provincial ou au processus de sélection que dans une (1) province ou un (1) territoire au cours d'une saison de championnat.
 - a. Lorsqu'un organisme provincial de sport organise un tournoi de qualification, l'athlète n'a qu'à figurer sur la liste officielle de l'équipe inscrite.
 - b. Lorsqu'un organisme provincial de sport a mis en place un processus de sélection, l'athlète doit suivre le processus de sélection.
3. Les athlètes ne peuvent concourir que pour la province ou le territoire dans lequel ils **résident**, à moins qu'ils ne bénéficient d'une dérogation.
4. Exemptions:
 - a. Une demande d'exemption doit être soumise à Dodgeball Canada trois semaines avant l'événement de qualification prévu par l'OSP. Toutes les demandes seront examinées par le conseil d'administration de Dodgeball Canada. Une fois la décision prise, l'athlète et la province en seront informés.
 - b. Voici quelques exemples de demandes d'exemption appropriées:
 - i. Étudiant à temps plein
 - ii. Déménagement temporaire en raison de l'emploi ou militaire (12 mois et moins)
 - iii. Santé et bien-être de l'athlète
 - iv. Communautés frontalières
 - v. Autres circonstances atténuantes

Remarque : Dodgeball Canada acceptera les lettres d'appui d'un ou des organismes provinciaux en lien pour les exemptions d'admissibilité, mais elles ne sont pas obligatoires.



Définition d'un(e) Résident(e)

Dans toutes les situations en lien à ce présent document, Dodgeball Canada définit un(e) résident(e) comme étant l'endroit où celui-ci ou celle-ci y joue, travaille, vit et passe la majeure partie de son temps. Nous encourageons les personnes qui souhaitent jouer à l'extérieur de leur lieu de résidence actuel à faire une demande d'exemption de bonne foi.

Dodgeball Canada fera tous les efforts possibles pour accommoder et s'assurer que toutes les personnes soient traitées de façon juste et équitable.

Délais

Un athlète **DOIT** être considéré comme **résident(e)** de la province ou du territoire dans lequel il ou elle souhaite participer au tournoi de qualification provincial ou au processus de sélection et ce, avant le début du processus de qualification de l'année du tournoi de championnat. Les athlètes dont le statut de résident(e) a été remis en question, soit par Dodgeball Canada, soit par un organisme provincial de sport, doivent déclarer et soumettre les documents justificatifs requis à Dodgeball Canada trois semaines avant l'événement de qualification provincial ou du processus de sélection auquel l'athlète participe.

Les demandes d'exemption doivent être reçues par Dodgeball Canada **au moins trois (3) semaines avant l'événement de qualification**. Lorsqu'il est indiqué que Dodgeball Canada doit également approuver l'exemption, l'athlète doit soumettre tous les renseignements pertinents à Dodgeball Canada lorsqu'on le lui demande.

Mise en application

Lorsqu'une équipe ou un individu participant à un tournoi de qualification ou à un processus de sélection provincial et que l'athlète ou les athlètes ne respectent **pas** les exigences d'admissibilité décrites ci-dessus, l'équipe ou l'individu fera l'objet d'une enquête de Dodgeball Canada et DC se réservera le droit de prendre des mesures à l'encontre de l'équipe ou de l'individu.



Liste des joueurs(euses) des équipes

Tous les joueurs et le personnel de l'équipe qui participent aux championnats nationaux DOIVENT être les mêmes que ceux qui figurent sur la liste du tournoi de qualification ou du processus de sélection provincial. Les listes doivent être envoyées 60 jours avant l'événement des Nationaux, soit la "date de verrouillage de la "liste". Après cette date, les listes ne pourront plus être modifiées, à moins qu'une demande écrite n'ait été reçue et approuvée par Dodgeball Canada. Toutes les listes d'équipes seront fournies directement à Dodgeball Canada par l'entremise de l'OSP. Tout joueur ou membre du personnel de l'équipe qui ne participe pas au Championnat national de Dodgeball Canada doit être retiré de la liste avant l'enregistrement.

Par simplicité, le masculin sera employé

Veillez noter que les changements tardifs à la liste seront accordés dans des circonstances exceptionnelles. Les changements de joueurs doivent respecter les lignes directrices suivantes :

- Les équipes ne peuvent avoir qu'un maximum de douze (12) athlètes sur cette liste,
- Le(s) joueur(s) entrant(s) doit(vent) avoir participé au tournoi de qualification ou au processus de sélection,
- Le(s) joueur(s) entrant(s) ne peut (peuvent) pas avoir déjà été inscrit(s) dans une équipe qui s'est déjà qualifiée pour le tournoi national.